

Mesurer le niveau de la délinquance

Document 1

1. Le chiffre noir de la délinquance met en évidence un écart significatif qui existe entre le nombre d'actes délinquants enregistrés par les autorités de police et de gendarmerie (la délinquance apparente et connue) et la délinquance « réelle », qui peut éventuellement être mieux mise en valeur par les enquêtes de victimation.

2. On peut noter deux explications principales :

Une partie des faits de délinquance ne fait pas l'objet d'un dépôt de plainte et ne peut donc pas être comptabilisé par la police (exemple du viol cité dans le document, mais c'est aussi le cas pour des infractions telles que le travail au noir ou la fraude fiscale). Inversement, une autre partie des faits de délinquance ne dépend que de l'activité, plus ou moins poussée, des services de police. C'est le cas pour les contrôles de stupéfiants. Si les contrôles s'arrêtent, il n'y a plus de faits de délinquance dans ce domaine: si la police cesse de s'intéresser à la question de la drogue cela fera diminuer la délinquance constatée dans ce domaine.

Document 2

1. Une enquête de victimation consiste à interroger les Français sur les actes de violence ou les vols qu'ils ont subis pendant l'année. Les enquêtes de victimation permettent de connaître la délinquance avec plus de précision que les statistiques de police, car ces dernières ne peuvent comptabiliser les victimes qui ne déposent pas plainte alors que les enquêtes peuvent mesurer toutes les victimes potentielles, celles qui déposent plainte ainsi que celles qui ne le font pas.

2. Le taux de plainte varie globalement selon le degré de gravité de l'infraction subie par la victime: il atteint plus de 90% pour les agressions physiques graves et descend à 16% pour les agressions verbales (source Insee, enquête 2004-2005). À l'exception des agressions sexuelles intrafamiliales, pour lesquelles la victime peut subir une pression de son entourage ou ressentir un sentiment de culpabilité qui l'empêchent de porter plainte. Le taux de plainte peut dépendre aussi de la probabilité de résolution de l'affaire : une victime peut plus facilement identifier un agresseur direct plutôt qu'un voleur. Il peut aussi tenir compte de raisons pratiques telles que les nécessités de déclarer des objets volés auprès des assurances.

3. Les enquêtes de victimation ne mesurent que la partie de la délinquance qui fait des victimes directes parmi les particuliers. Donc lorsque les victimes sont des entreprises, des associations ou des administrations publiques, cela n'est pas pris en compte par cette statistique. De même s'il n'y a plus de victime (homicide) ou pas de victime directe (fraude fiscale). On peut également ajouter que les enquêtes de victimation ont une dimension subjective : une agression ou un vol sont ressentis par certaines personnes, tandis que le même fait ne sera peut-être pas ressenti comme tel par d'autres. Par exemple, une injure sera vécue parfois comme une agression réelle ; dans d'autres cas, elle ne sera même pas relevée. Enfin des individus peuvent aussi se déclarer victime de délinquance par erreur : on peut se croire victime d'un vol alors qu'on a perdu l'objet considéré.